

**Le Lundi 22 Février deux mille dix, à 19 H 00**, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 12 Février 2010.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, William ALLART, Vianney SNAET, Bruno FLAMENT, Sébastien CHENAULT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mrs Marc CAMPION, Béatrice JANQUIN  
La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour et donne la présidence à Monsieur Louis KALTENBACH. Celui-ci expose à l'Assemblée le **compte administratif 2009** celui-ci présente une vue d'ensemble soit :

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :**

**DE LA COMMUNE :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

183 401.01 €

RECETTES :

212 398.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

88 086.26 €

RECETTES :

80 757.07 €

Report section fonctionnement

45 799.31 €

Report section

investissement 20 882.56 €

**TOTAL = 292 369.83 €**

**= 338 954.70 €**

RESTES A REALISER : 16 801.66 €

**16 285.89 €**

RESULTAT CUMULE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

183 401.01 €

258 197.63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

125 770.48 €

97 042.96 €

**TOTAL CUMULE = 309 171.49 €**

**= 355 240.59 €**

Après une présentation plus détaillée du fonctionnement et de l'investissement réalisés, Monsieur Louis KALTENBACH, 1<sup>er</sup> Adjoint et Président de séance, soumet ces comptes au vote de l'Assemblée.

A l'unanimité des présents, celle-ci s'est prononcée favorablement.

- Voté à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit :

au compte 1068 28 007.52 € et au compte 002(excédent de fonctionnement reporté) 46 789.10 €

- Voté à l'unanimité.

.../...

Monsieur le Maire reprend la présidence et présente l'ordre du jour

- ✓ Compte Administratif 2009 et Compte de Gestion
- ✓ Affectation du résultat
- ✓ Retrait des compétences « fleurissement entretien et équipement en mobilier urbain de la C.C.S.O.C. »
- ✓ Convention ATESAT
- ✓ Enfouissement des réseaux à la Haute-Escalles - attribution de marché
- ✓ Parvis de la Mairie
- ✓ Demande d'autorisation d'emplacement pour une friterie
- ✓ Gestion des eaux de baignade
- ✓ Clôture du terrain de sport
- ✓ Barrière du cimetière
- ✓ Projet « l'abeille des 2 Caps »
- ✓ Photocopieur et ordinateur
- ✓ Questions diverses

**Retrait des compétences «Fleurissement entretien et équipement en mobilier urbain de la C.C.S.O.C. »**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la C.C.S.O.C. en date du 08 janvier dernier, concernant la délibération du 07 décembre 2009. Celle-ci précisant le retrait de compétence de la C.C.S.O.C. dans le domaine « Protection et mise en valeur de l'environnement » et du « fleurissement, entretien et équipement en mobilier urbain des entrées des communes ».

Après discussion l'Assemblée approuve à l'unanimité cette décision.

**Convention ATESAT**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais d'une demande de renouvellement de notre convention ATESAT.

**Le Conseil Municipal,**

Considérant l'intérêt pour la commune d'Escalles de pouvoir disposer de l'assistance technique de la Direction Départementale de l'Équipement du Pas-De-Calais, au titre de l'ATESAT.

**Après en avoir délibéré, décide :**

- De demander à bénéficier de l'ATESAT pour :  
La mission de base et les missions complémentaires pour un montant annuel de **127.96 €**.

**Enfouissement des réseaux à la Haute-Escalles - attribution de marché**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le cabinet ERC siégeant à ARRAS a lancé une consultation concernant l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public sur le secteur de la Haute-Escalles.

Les différentes entreprises ayant répondu et leurs offres sont les suivantes :

- \* RESELEC à ARQUES - 28 324.30 € HT
- \* FORCLUM à CALAIS - 28 207.89 € HT
- \* CDL à ISQUES - 31 189.50 € HT

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'opter pour l'entreprise FORCLUM à CALAIS qui est la moins disante. .../...

A l'unanimité des présents, l'Assemblée a approuvé cette proposition.

### **Parvis de la Mairie**

La société TAVERNE a présenté un devis des réparations à effectuer pour un montant de 11 719 € TTC. Une demande auprès du Conseil Général sera à faire afin de participer au financement de ces travaux. Dès l'accord du Conseil Général, les travaux pourront être entrepris.

### **Demande d'autorisation d'emplacement pour une friterie**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'autorisation de Madame CIRE Marie-Madeleine, relative au droit de place de la friterie sur le parking de la Mer. Il rappelle le montant réclamé l'année dernière, **soit 550 euros** et sollicite l'avis des Conseillers Municipaux pour l'année 2010.

Après discussion l'Assemblée rappelle que :

- \* le parking doit être libéré tous les soirs,
- \* toutes les règles d'hygiène doivent être respectées,
- \* le traitement des déchets provenant de la friterie est à la charge de Madame CIRE et qu'elle doit les emporter tous les soirs,
- \* que l'huile usagée doit être traitée conformément à la législation,
- \* demande que la caravane soit rénovée pour la saison 2010.

L'Assemblée accorde le stationnement de la friterie pour la saison 2010 et maintient le montant du droit de place à **550 euros** et informe Madame CIRE qu'un arrêté Préfectoral est en cours d'élaboration relatif à l'interdiction pour les commerçants de stationner sur tous les futurs parkings, concernant l'Opération Grand Site National, et propriété du Département.

### **Gestion des eaux de baignade**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'au plus tard pour le 1<sup>er</sup> février 2011, une étude pour l'élaboration du profil des eaux de baignade doit être faite.

**Considérant** que la Commune ne peut intervenir seule sur un tel projet, suite à la délibération du S.M.C.O. en date du 27 novembre 2009, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de confier la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte de la Côte d'Opale.

### **Clôture du terrain de sport**

L'Assemblée, à l'unanimité a décidé de reporter les réparations de la clôture du terrain de sport ultérieurement.

### **Barrière du cimetière**

Etant donné le mauvais état de la barrière actuelle, il serait envisageable de la remplacer. Divers devis ont été présentés (LEROY-MERLIN, LAPEYRE et ARBATI).

Considérant que la proposition de ARBATI est la plus intéressante, l'Assemblée a décidé de confier les travaux à cette société.

Coût de l'opération : 2 571.40 €.

Cette dépense sera payée en partie par la Communauté de Communes dans le cadre d'un solde sur mobilier urbain soit : 1 690.00 €.

La Commune participera à hauteur de 881.40 €.

.../...

### **Projet « l'abeille des 2 Caps »**

Monsieur Davies nous a sollicité pour la réintégration d'abeilles sur le site du Blanc-Nez. En effet, un projet pédagogique est proposé entre les deux écoles du SIVU Escalles/Peuplingues. L'achat par la commune d'une ruche d'un montant de 150 € aiderait financièrement ce projet.

Après discussion, l'Assemblée à l'unanimité accepte cette demande et approuve le projet.

### **Photocopieur ECOLE / MAIRIE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le photocopieur de l'école est en fin de contrat de location. Celui-ci ne donnait plus satisfaction. Après avoir consulté la société DELVALLE, Monsieur le Maire propose de transférer le photocopieur de la Mairie à l'école et de faire un nouveau contrat d'entretien pour 5 ans. Pour la Mairie il propose la location d'un photocopieur neuf plus performant pour un montant trimestriel de 189 € HT et un contrat d'entretien d'une durée de 5 ans au prix de 0.012 € la copie.

L'Assemblée accepte la proposition.

### **Ordinateur Mairie**

Celui-ci date de 2004 et présente des signes de faiblesse inquiétants. Deux solutions s'offrent à nous : soit le formater et réintroduire les données Magnus pour un montant global de 400 € (solution qui sera à revoir dans un an, un an et demi), ou en acheter un neuf d'un montant de 1 554.80 € TTC.

L'Assemblée opte pour un neuf.

Fin de la séance à 21 H 30.